

Introduction

Isabelle MATHIEU et Isabelle ORTEGA

Le mot ingouvernabilité s'entend dans le vocabulaire contemporain de manière assez simple. En effet, prenant le contre-pied de la gouvernabilité, il renvoie à ce que l'on ne peut pas gouverner, dominer, maîtriser, contrôler. Mais pour l'historien choisir de réfléchir à la notion d'ingouvernabilité au Moyen Âge n'est pas chose facile car ces premiers éléments de définition très généraux sont bien loin de permettre de saisir véritablement de quoi il retourne; tout au plus donnent-ils une vague direction à suivre qu'il nous incombe de préciser. Ce mot induit en fait une pluralité d'objets à étudier. Et si la réalité qu'il dépeint est entrevue dans un certain nombre de sources, ce dont les diverses contributions témoignent, en revanche, la première difficulté qui apparaît est qu'il n'est jamais couché tel quel par écrit. En fait, l'ingouvernabilité se devine plus qu'elle ne se lit et celle-ci doit être cherchée, par exemple, dans des situations où ce qu'il est coutume de nommer le bon gouvernement est mis à mal. À cet égard, explorer, comme l'ont fait les contributeurs, la littérature de conseil, les discours, les récits narratifs, la morale politique, les doléances, les archives d'une ville ou d'une communauté ou bien encore la correspondance s'avère riche d'enseignements.

Les mots et les expressions sont ainsi nombreux pour nommer ce qui s'apparente à l'ingouvernabilité. Ainsi, ce qui est rendu ingouvernable l'est souvent en raison de points de tension et d'oppositions s'exprimant de multiples façons et émanant d'acteurs variés. L'opposition au gouvernement peut se lire dans la « *rebellio* », les « oppressions et dommages » dénoncés par certains, la tyrannie, l'ingratitude et le « défaut de bon gouvernement » par d'autres. Si certains « ne se laissent pas gouverner », d'autres font état de leur besoin de « se libérer » d'un pouvoir jugé trop contraignant. Par ailleurs, toute société, des plus misérables et inégalitaires aux plus prospères et indolentes, connaît des mouvements de contestations, d'oppositions, de revendications et de résistances. Elles sont le fruit de luttes d'intérêt, de corporatismes catégoriels, d'antagonismes sociaux ou encore de rivalités politiques. Contrecarrer les ambitions du pouvoir dans l'expression et l'exercice du gouvernement peut ainsi engendrer des blocages allant jusqu'à

empêcher l'acte de gouverner. Dans le cadre de cette histoire sociale de l'ingouvernabilité, il convient de mentionner la place importante qu'il faut réserver aux acteurs de ce difficile gouvernement qui portent une parole, rédigent des textes en ce sens, expriment des idées dissonantes par rapport au cadre établi et imposé. Il semble aussi intéressant de préciser que l'ingouvernabilité ne doit pas forcément faire l'objet d'un jugement négatif ou être interprétée comme un échec car les obstacles forcent également les princes à expérimenter tout un éventail de méthodes de gouvernement différentes¹. C'est finalement sans doute plus dans les difficultés que le gouvernement se régénère, s'améliore et évolue. Par ailleurs, de nombreux travaux ont bien montré que gouverner ne se réduit pas à imposer les choses « de force ». Bien au contraire, toute la difficulté consiste davantage à obtenir que les dominés agissent « de gré² ». L'ambition de ce livre est d'examiner ce qu'il advient quand l'art de gouverner ne fonctionne plus.

Si le concept de gouvernementalité a été largement travaillé, que ce soit par Michel Foucault ou par ses nombreux disciples³, la question de l'ingouvernabilité l'est paradoxalement moins. Pourtant, il est intéressant de se demander ce qui, au fond, pousse certains à rejeter clairement, en théorie (en recourant à des textes, des mots, etc.) comme en pratique (par des actes), l'hétéronomie? Pourquoi à un moment donné la norme est-elle vécue comme quelque chose de subi au point pour certains de refuser de vivre selon des règles communes? Si l'on reprend les idées de saint Augustin dans *La Cité de Dieu*, pour lequel « sans la justice [...] les royaumes sont-ils autre chose que de grandes troupes de brigands? Et qu'est-ce qu'une troupe de brigands, sinon un petit royaume? Car c'est une réunion d'hommes où un chef commande, où un pacte social est reconnu, où certaines conventions règlent le partage du butin⁴ », nous pouvons nous demander s'il y a des sociétés fondamentalement ingouvernables et si ce refus est le fruit de stratégies et d'ambitions individuelles ou collectives; tout l'intérêt étant pour nous d'essayer, autant que faire se peut, de circonscrire précisément des protagonistes. Pour le formuler autrement et sans aller jusqu'à l'analogie du brigandage pour expliquer les mécanismes d'organisation sociale, l'ingouvernabilité peut-elle se réduire à une simple question de culture politique? Il convient également d'essayer de comprendre comment s'articulent micro-pouvoir et centralisation politique⁵ et ce qui fait que parfois le dialogue se dégrade, voire se rompt.

1. À cet égard et à titre d'exemple, on pourrait mentionner la pratique de l'enquête qui se décline de multiples façons, voir PÉCOUT Thierry (dir.), *Quand gouverner, c'est enquêter. Les pratiques administratives de l'enquête princière, Occident, XIII-XIV^e s.*, actes du colloque d'Aix-en-Provence et Marseille, Paris, 2010.
2. BILLORE Maïté, « Conclusions », in Martin AURELL (dir.), *Gouverner l'Empire Plantagenêt (1152-1224). Autorité, symboles, idéologie*, Angers, Éditions 303, 2021, p. 375.
3. SKORNICKI Arnault, *La grande soif de l'État. Michel Foucault avec les sciences sociales*, Paris, 2015, p. 17.
4. SAINT AUGUSTIN, *La Cité de Dieu*, éd. Louis Moreau et Jean-Claude Eslin, t. I, livre IV, chap. iv, Paris, Le Seuil, p. 167.
5. SKORNICKI Arnault, *La grande soif de l'État*, op. cit., p. 56.

Un contexte historiographique favorable

Ce livre s'inscrit dans un contexte historiographique pluriel consacré de longue date à ce qu'il est coutume de nommer la genèse de l'État moderne⁶ ainsi qu'à l'histoire des territoires angevins. Comme l'explique très bien Jacques Krynen « la fin du Moyen Âge occidental est partout marquée par une vaste et décisive mutation des rapports de pouvoir. Dans une Europe jusque-là victime du morcellement territorial et de la dilution de l'autorité publique, royautes et principautés amorcent, au XII^e siècle, une montée en puissance propice à l'élargissement de leur espace de domination et à la mise en œuvre d'un nouveau type de gouvernement sur les hommes. Au XIII^e siècle, sous une forme monarchique, princière, par endroits urbaine, l'État naît, au sens actuel du terme : une véritable personne morale exerçant un pouvoir souverain sur la population d'un territoire déterminé. Il ne fait plus de doute aux historiens que ce phénomène médiéval de genèse de l'État moderne n'a pas été seulement subi, mais bien aussi réfléchi et voulu⁷ », dans une certaine mesure car cette marche forcée vers l'État a également rencontré son lot de difficultés et de résistances quant à sa mise en œuvre et ses détracteurs. En effet, l'histoire de l'État – qui s'est déployée à différentes échelles et dans des contextes variés – dans toutes ses dimensions qu'elles soient doctrinales, territoriales, institutionnelles, politiques ou sociales a été émaillée de conflits et a été le théâtre d'oppositions parfois vives⁸. Comme le souligne Albert Rigaudière, l'État naissant plus rude et plus contraignant⁹ fut pourvoyeur d'oppositions et de tensions. C'est bien cet aspect de la question qui retiendra particulièrement notre attention. Dans ce contexte, notre volonté première a été de nous focaliser sur cet assemblage politique dissocié dans l'espace que sont les territoires angevins, puis d'en dépasser les frontières et ce dans un double objectif : nous permettre d'identifier les éventuelles spécificités de ces territoires angevins au regard de la question traitée tout en engageant un travail de comparaison suffisamment large pour pouvoir dégager des clés de compréhension plus globales de notre objet d'étude.

Faire l'histoire des territoires angevins s'apparente à un défi, celui de s'intéresser à une multitude d'espaces répartis sur une très vaste zone géographique (Anjou, Maine, duchés de Bar et de Lorraine, Provence, Italie communale, Naples et la Sicile, Hongrie, Pologne, Royaume de Jérusalem,

6. Sur la question, voir RIGAUDIÈRE Albert, *Penser et construire l'État dans la France du Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècle)*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière, 2003, notamment les pages 1-31 qui retracent très bien l'historiographie de la question. Sur ce thème, on notera la place importante occupée par les travaux précurseurs de Jean-Philippe Genêt.

7. KRYNEN Jacques « État », in Claude GAUVARD, Alain de LIBERA et Michel ZINK (dir.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, Presses universitaires de France, 2002, p. 493.

8. Gouverner continue de passionner les chercheurs comme le prouve la publication récente de ce collectif : AURELL Martin (dir.), *Gouverner l'Empire Plantagenêt (1152-1224)*..., *op. cit.*

9. RIGAUDIÈRE ALBERT, *Penser et construire l'État*..., *op. cit.*, p. 1.

Albanie et Morée, comté de Tonnerre, etc.) et ce sur environ trois siècles (XIII^e-XV^e siècles). Cette histoire des territoires angevins a été marquée, récemment, par le programme ANR Europange (2014-2018) et, plus généralement, par le renouveau des études angevines qui a pris place dans les années 1990¹⁰. Le programme EUROPANGE, qui traite du processus des rassemblements politiques, a permis de mettre la focale sur le gouvernement à partir de l'officier¹¹ tel qu'il se donne à voir dans les différents territoires angevins à la fin du Moyen Âge.

Au-delà des difficultés de langues et de sources de natures différentes, l'officier angevin a donc été l'objet d'une traque acharnée. Toutes les informations les concernant ont été patiemment rentrées dans une base de données prosopographique nommée Prosopange¹² dont l'exploitation a permis d'étudier l'émergence d'un milieu et d'une société politique. Ces officiers ont été minutieusement observés ce qui a permis de mesurer l'importance de leurs fonctions, de leurs responsabilités dans le cadre du gouvernement et des institutions qui y sont associées. Ils ont également été appréhendés dans leur vie en général (formation, relations, réseaux, patrimoine, etc.)¹³. C'est ainsi qu'après avoir envisagé pendant plusieurs

10. À titre d'exemple, nous nous permettons de renvoyer aux quelques travaux collectifs suivants : *L'État angevin. Pouvoir, culture et société entre XIII^e et XIV^e siècle*, actes du colloque international de Rome-Naples, Rome, collection de l'École française de Rome, 245, 1998 (1995); COULET Noël, MATZ Jean-Michel (dir.), *La noblesse dans les territoires angevins à la fin du Moyen Âge*, actes du colloque international d'Angers-Saumur, Rome, collection de l'École française de Rome, 275, 2000 (1998); CEVINS Marie-Madeleine et de MATZ Jean-Michel (dir.), *Formation intellectuelle et culture du clergé dans les territoires angevins (milieu du XIII^e-fin du XV^e siècle)*, actes du colloque international d'Angers, Rome, collection de l'École française de Rome, 349, 2005 (2002); BOYER Jean-Paul, MAILLOUX Anne et VERDON Laure (dir.), *La justice temporelle dans les territoires angevins aux XIII^e et XIV^e siècles. Théories et pratiques*, actes du colloque international d'Aix-en-Provence, Rome, collection de l'École française de Rome, 354, 2005 (2002); KORDÉ Zoltán et ISTVÁN PETROVICS (dir.), *La diplomatie des États angevins aux XIII^e et XIV^e siècles*, actes du colloque international de Szeged, Visegrád et Budapest, Rome-Szeged, Accademia d'Ungheria in Roma, 2010 (2007); PEDUTO Paolo et SANTORO Aldredo (dir.), *Archeologia dei castelli nell'Europa angioina (secoli XIII-XV)*, actes du colloque international de Salerne, Borgo San Lorenzo, 2011 (2008); MATZ Jean-Michel et TONNERRE Noël-Yves (dir.), *René d'Anjou (1409-1480). Pouvoirs et gouvernement*, actes du colloque international d'Angers, Rennes, 2011 (2009); BOYER Jean-Paul, MAILLOUX Anne et VERDON Laure (dir.), *Identités angevines. Entre Provence et Naples, XIII^e-XIV^e siècle*, actes du colloque international d'Aix-en-Provence, Aix-en-Provence, 2016 (2011).

11. L'officier a été défini de la manière suivante : il s'agit de « tout individu exerçant effectivement ou nominale des activités de gouvernement (décision) ou d'administration (exécution) et occupant une fonction déterminée, caractérisée par un titre et le plus souvent rétribuée par des gages ou émoluments, ou bien affirmant une charge ou un droit, au service et au nom d'un prince appartenant aux dynasties angevines ». L'essentiel des travaux qui ont été menés dans le cadre de ce programme ANR sont à retrouver sur le portail internet qui a été élaboré à l'occasion de celui-ci à l'adresse suivante [https://angevine-europe.huma-num.fr/ea/fr/]. Y figure en bonne place cette définition qui marque bien le point de départ de toute la réflexion.

12. Pour une approche synthétique se reporter à MATHIEU Isabelle, MIQUEL Maryvonne et TCHOUMIKINE Anne, « Les officiers des territoires angevins à la fin du Moyen Âge : conception d'une base de données prosopographique », *Médiévales*, n° 78, 2020, p. 169-192.

13. Cette recherche a donné lieu à cinq colloques thématiques internationaux : RAO Riccardo (dir.), *Les grands officiers dans les territoires angevins – I grandi ufficiali nei territori angioini*, Rome, collection de l'École française de Rome, 2016; MORELLI Serena (dir.), *Périphéries financières angevines*.

années les rassemblements politiques et les stratégies mises en place par la puissance angevine pour maintenir sous sa coupe autant de territoires disjoints, nous avons décidé de réfléchir à ce qui peut se passer lorsqu'il devient difficile de gouverner dans le cadre de deux journées d'études en juin et novembre 2019, à l'université de Nîmes puis à celle d'Angers.

Le choix du terrain d'enquête

Nous avons souhaité adopter une approche plurielle de l'étude de l'ingouvernabilité et balayer un spectre très large de questionnements ; plurielle dans les sources convoquées (une grande richesse documentaire), plurielle dans les champs chronologiques envisagés (le temps long, le temps court, les ruptures/cassures nettes, les évolutions, les points de rupture qui permettent de voir quand une situation bascule) et l'espace embrassé. Nous avons fait le choix d'un cadre chronologique et géographique large, celui de l'Europe chrétienne méridionale et orientale du ^{xiii}^e à la première moitié du ^{xvi}^e siècle. Comme l'a très bien montré le colloque de clôture du programme Europange à Rome, nous avons tout à gagner à sortir de notre Europe angevine. En effet, des travaux portant sur la Castille, le Portugal ou l'espace Plantagenêt ont clairement montré qu'il y avait des points de convergence forts avec les territoires angevins en matière de modèle politique, de gouvernement et d'institutions. L'historiographie fait état de nombreuses recherches ayant abordé l'action de gouverner, le fonctionnement et l'organisation des gouvernements eux-mêmes ou bien encore les révoltes ou les contestations qui ont éclaté au fil du temps ; autant de sujets connexes à celui que nous envisageons d'explorer. Si l'idée est bien de nous nourrir de ces champs de recherche, nous envisageons d'aller plus loin en tentant d'identifier le plus précisément possible ce qui, chez les gouvernés, est irréductible et les rend inflexibles, hermétiques, en quelque sorte allergiques au pouvoir qui devient dès lors vécu et ressenti uniquement comme une contrainte qu'il faut combattre. Nous pensons qu'il est pertinent de se pencher sur les limites, les oppositions et les dysfonctionnements en matière de gouvernement. Le choix a donc été fait d'unir les talents autour d'un thème mobilisateur

*Institutions et pratiques de l'administration de territoires composites (xiii^e-xv^e siècle) – Periferie finanziaria angioina. Istituzioni e pratiche di governo su territori composti (sec. xiii-xv), Rome, collection de l'École française de Rome, 2018 ; MATHIEU Isabelle et MATZ Jean-Michel (dir.), *Formations et cultures des officiers et de l'entourage des princes dans les territoires angevins (milieu xiii^e-fin xiv^e siècle) – Percorsi di formazione e culture degli ufficiali e dell'entourage dei principi nei territori angioini (metà xiii^e-fine xv^e secolo)*, Rome, collection de l'École française de Rome, 2019 ; PÉCOUT Thierry (dir.), *Les officiers et la chose publique dans les territoires angevins (xiii^e-xv^e siècle) : vers une culture politique ? – Gli ufficiali e la cosa pubblica nei territori angioini (xiii^e-xv^e secolo) : verso una cultura politica?*, Rome, collection de l'École française de Rome, 2020 et PÉCOUT Thierry (dir.), *Gouverner le royaume : le roi, la reine et leurs officiers. Les terres angevines au regard de l'Europe (xiii^e-xv^e s.) – Governare il regno: il re, la regina e i loro ufficiali. I territori angioini nel quadro europeo (secoli xiii-xv)*, Rome, collection de l'École française de Rome, à paraître en 2021.*

parce que commun à l'ensemble des espaces représentés en s'autorisant une réflexion sur la longue durée autour de diverses problématiques.

Ces journées de travail ont permis des échanges riches qui ont à leur tour nourri la reprise des textes par leurs auteurs. À la lumière des différentes pistes évoquées plus haut, il nous a semblé intéressant de mettre en exergue trois grands thèmes autour desquels convergent un certain nombre de réflexions émanant d'espaces géographiques divers et de contextes de production à chaque fois spécifiques. Ainsi, nous avons fait le choix d'adopter un cheminement classique qui permette, tout d'abord, de travailler sur les causes de l'ingouvernabilité (sont-elles politiques, sociales, économiques, religieuses, culturelles, idéologiques ? Derrière des situations parfois totalement bloquées, est-il possible d'entrevoir un déficit de compétence des officiers, des malversations, des actes de corruption de l'administration, voire de trahison ou de collusion avec l'ennemi ?), pour ensuite aborder les manifestations de celle-ci (d'une situation faisant état de dysfonctionnements au refus de l'autorité, en passant par le blocage ou la révolte qui peut, à un moment, paralyser l'exercice du pouvoir et du gouvernement). Enfin, pour terminer, tout en essayant de voir de quelle façon le pouvoir et les appareils de gouvernement traitent et répondent à l'ingouvernabilité, souvent d'ailleurs dans l'urgence (par le biais de processus et de stratégies plurielles : temporisation, négociation, démission, révocation, répression, emprisonnement, condamnation, durcissement des normes et des statuts, etc.), nous nous sommes également intéressés aux conséquences induites par tous ces mouvements à court, moyen et long termes. Pris dans sa globalité, l'ouvrage montre que gouverner, c'est être en permanence sur le fil, contraint de justifier son action et exposé au mécontentement de certains et à d'éventuelles résistances¹⁴.

Il convient d'avertir le lecteur sur les choix qui ont été faits. Les trois angles d'approche qui ont été retenus ne constituent pas une fin en soi car les contributions sont riches et permettent de mettre en lumière d'autres sujets tout aussi intéressants comme par exemple celui des acteurs¹⁵ ou de l'écrit liés à l'ingouvernabilité, des thèmes qui constituent également des points de convergence de bon nombre de ces communications. Par ailleurs, nous avons pleinement conscience que la répartition des contributions au

14. *Ibid.*, p. 58.

15. On pense notamment à la place des femmes en politique qui ont fait l'objet de nombreux travaux. À titre d'exemples, nous pouvons citer GAUDE-FERRAGU Murielle, *La Reine au Moyen Âge. Le pouvoir au féminin, XIV^e-XV^e siècle*, France, Paris, Tallandier, 2014 ; BOUSMAR Éric, DUMONT Jonathan, MARCHANDISSE Alain et SCHNERB Bernard (éd.), *Femmes de pouvoir, femmes politiques durant les derniers siècles du Moyen Âge et au cours de la première Renaissance*, Bruxelles/Louvain, De Boeck, 2012 ; NAYT-DUBOIS Armel et SANTINELLI-LOTZ Emmanuelle (éd.), *Femmes de pouvoir et pouvoirs des femmes dans l'Occident médiéval et moderne*, Valenciennes, Presses universitaires de Valenciennes, 2009 ; CHAIGNE-LEGOUY Marion, *Femmes au « cœur d'homme » ou pouvoir au féminin ? Les duchesses de la seconde Maison d'Anjou (1360-1481)*, thèse de doctorat, université Paris-Sorbonne, 2014.

sein de ces trois parties aurait pu être différente mais nous avons autant que faire se peut privilégié la cohérence et un certain équilibre global de l'ouvrage. À l'intérieur de chacune de ces trois parties, nous avons en outre fait le choix de procéder à des regroupements géographiques autour des entités territoriales suivantes : France, Angleterre, Pologne, Hongrie, Grèce, entre autres. Nous espérons que les lecteurs en seront satisfaits, car finalement éditer un ouvrage quel qu'il soit revient toujours à faire des choix.